

Travail à faire n°1: (voir l'annexe)

Document n°1 :

L'OCP a tenu son conseil d'administration sous la présidence du Premier ministre

Le Premier ministre, M. Driss Jettou, a présidé, mercredi 23 février, au Siège de son département, la réunion du conseil d'administration de l'Office Chérifien des Phosphates, consacrée à l'examen des résultats de l'exercice 2003, des prévisions de clôture 2004, des budgets de fonctionnement et d'investissement 2005, ainsi que le plan de développement 2005-2009.

Au cours de cette réunion, notre Directeur Général, M. Mourad Chérif, a présenté les réalisations du Groupe durant l'exercice 2003 et les perspectives de développement à court et moyen termes.

2004: Un chiffre d'affaires record et de nouveaux partenariats lancés

Au cours de l'année 2004, le Groupe OCP a réalisé un chiffre d'affaires record à l'export de **1,74 milliard de dollars** en augmentation de **26,4%** par rapport à 2003. Les exportations de phosphates sous toutes formes ont ainsi progressé de **9,2%** par rapport à 2003.

L'année a été également marquée par la conclusion d'une joint-venture avec le **Groupe FAUJI** du Pakistan alors qu'un deuxième projet est actuellement en cours d'étude avec le Groupe brésilien **BUNGE FERTILIZANTES**.

2005-2009: 10,3 milliards de DH d'investissements prévus

Pour le moyen et long terme, M. Mourad Chérif a présenté les perspectives d'évolution du commerce international du phosphate et produits dérivés en soulignant le caractère cyclique du marché des produits phosphates impacts par une concurrence vive entre les producteurs, par la hausse des prix des matières premières ainsi que par le poids du coût du transport maritime, qui a enregistré une flambée spectaculaire.

Texte adapté

Travail à faire n°1:

1. Expliquer les expressions suivantes: **joint-venture, partenariat;**
2. Relever, du document, les indicateurs de croissance du Groupe OCP;
3. Dégager le mode de croissance adopté par le Groupe OCP. Justifier;
4. Citer les avantages et les inconvénients de ce mode de croissance;

Document n°2 :

L'O.C.P. vient de franchir un nouveau pas dans sa **stratégie** de développement. Son Directeur général, Mourad Chérif, a signé le 12 novembre dernier à Paris les accords d'acquisition d'une partie des actions de la société Belge Prayon, leader mondial dans la chimie fine des phosphates.

L'O.C.P. porte ainsi sa participation dans le capital de Prayon de 37,5% à 50%. Le groupe concrétise, ainsi, sa volonté de positionner l'industrie phosphatière du pays sur le marché mondial autrement que par le potentiel de son sous-sol.

Document n°3 :

Quelques jours après l'acquisition de 50% de son capital par L'O.C.P., la société Belge Prayon va mettre en marche une nouvelle unité de production de colorant plastique. Cette nouvelle unité est installée en Belgique.

Le portefeuille-produits était composé en 1995 de 40% d'acide phosphorique purifié, 20% d'engrais, 20% de produits détergents, 10% d'additifs alimentaires et 10% d'additifs pour caoutchouc.

Document n°4 :

L'O.C.P. a apparemment réalisé une bonne affaire. Le Belge Prayon n'est pas seulement producteur de dérivés de phosphates, il est aussi exportateur de Know-how*. En effet, plus de 50% de la capacité mondiale de production d'acide phosphorique est réalisée avec la technologie Prayon : 140 Usines dans le monde en sont dotées. Cet avantage technologique constitue un atout sérieux pour cette entreprise.

*Savoir faire.

Travail à faire n°2:

5. Expliquer l'expression soulignée dans le document 2 ;
6. Reproduire et compléter, sur la base des documents 2 et 3 :

a) le tableau suivant :

Cas d'entreprises	Mode de croissance	Justifications
O.C.P		
Prayon		

b) Le tableau suivant :

Cas d'entreprises	Forme de concentration	Justifications
O.C.P		
Prayon		

7. En vous aidant des documents 2,3 et 4, dégager les finalités de la stratégie de l'O .C.P.

Annexe à compléter et à remettre avec la copie

Mettre une croix correspondant à la bonne réponse

- 1- L'absorption de National gaz par afriquia gaz est :
a) Une croissance interne
b) Une croissance en amont
c) Une croissance horizontale
- 2- La taille critique d'une entreprise correspond à :
a) L'atteinte du seuil de rentabilité
b) La taille minimale requise pour se maintenir Sur le marché sans supporter le handicap concurrentiel
c) La dimension requise pour être cotée en bourse
- 3- Une décision stratégique éventuelle de l'O.N.A porterait sur :
a) Le fonctionnement régulier des ateliers
b) Le choix d'un fournisseur
c) L'implantation d'une filiale à l'étranger
- 4- Le cycle d'exploitation de l'entreprise Marjane (hypermarché) ne comprend pas la phase :
a) D'approvisionnement des matières
b) De stockage
c) De distribution
- 5- L'achat d'un brevet d'invention est en principe financé par :
a) Des ressources à court terme
b) L'autofinancement
c) Les crédits fournisseurs